

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 juillet 2013

MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE TERRITORIALE ET AFFIRMATION DES
MÉTROPOLES - (N° 1216)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 1179

présenté par
M. Dussopt

ARTICLE 9 BIS A

Substituer aux mots :

« en association ou non avec l'État »

les mots :

« élaborés conjointement avec l'État ou non ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.